



Le 7 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le mardi 6 juin 2017 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER
Christine ANNOOT
Ariane POYNARD
Gilbert GODEREAUX
Daniel de la CROUEE
Françoise BRETON
Emmanuel THILLAYE
Josette LAMIDEY, Adjoints au Maire

Jean-Paul SOULBIEU
Wenceslas LE CHEVALIER
Noëlle JOUVIN
Philippe VACHER
Jean-Pierre GALLET
Jean-Paul SALLES
Serge MARIE
Cécile BEAUFRERE
Serge RETOUR
Maggy CHARBONNIER
Jérémy GOURET
Laëtitia GICQUEL
Didier RETOUT
Aurélie GAUTIER
Patrick BUHOT
Jean-Pierre LECOMTE
Johnny BRIARD
Rachel LECOINTE
Martine ASSIRE
Corinne LECOURT
Yves JAMBU
Valérie BUREL, Conseillers Municipaux

Etait excusé :

Michaël RICCI

Avaient donné pouvoir :

Isabelle RAYNAUD à Mme ANNOOT
Brigitte NAVARRETE à Mme GICQUEL
Mélissa LEBRETON-GUERET à Mme BUREL

M. RETOUT participe au débat de l'assemblée municipale à partir de la 6^{ème} question inscrite à l'ordre du jour et avait donné pouvoir à M. GOURET jusqu'à son arrivée.

Secrétaire de séance : M. JérémY GOURET

ORDRE DU JOUR

- - - -

Lisieux 2025 – Présentation du projet de la rue du Carmel

- 1 – Compte rendu des décisions de M. le Maire
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2017
- 3 - Détermination du nombre d'adjoints au maire et fixation de l'ordre des adjoints
- 4 - Modification des intitulés de différentes commissions municipales
- 5 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de différentes commissions municipales
- 6 – Attribution d'une subvention au Football Club Athlétique de Lisieux pour l'achat des équipements sportifs des équipes de jeunes
- 7 – Attribution d'une subvention à l'association Les Blouses Roses
- 8 - Tarifs des services publics de la Ville de Lisieux
- 9 - Demande de renouvellement de classement de la Ville de Lisieux en « commune touristique »
- 10 - Extension de la vidéo protection sur le territoire communal – Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- 11 - Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes en situation de handicap – Rapport annuel 2016
- 12 - Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Lisieux et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie dans le cadre du transfert de la compétence « Petite Enfance »
- 13 - Tableau des emplois permanents – Année 2017
- 14 - Détermination des ratios d'avancements de grade
- 15 - Acceptation et placement du legs de M. Paul NOLAIS
- 16 - Participations aux dépenses des écoles privées du 1^{er} degré – Forfait communal – Exercice 2017
- 17 - Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques
- 18 – Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire, de la halte accueil et des APS (activités périscolaires)
- 19 - Modification du règlement intérieur des structures municipales d'accueil des enfants et des jeunes

- 20 - Rétrocession de concession funéraire Mme Pierrette CROISE
- 21 - Rétrocession de concession funéraire Mme DIARD-LETULLIER Nicole
- 22 - Programme de rénovation urbaine – Secteur Tabarly à Hauteville – Déclassement de parcelles avant cession à Calvados Habitat
- 23 - Programme de rénovation urbaine – Secteurs Magne/Delaunay – Déclassement de parcelles avant cession à Calvados Habitat
- 24 – Convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la toiture et de la charpente de la Cathédrale Saint Pierre

M. AUBRIL informe l'assemblée que la séance du Conseil Municipal prévue le 4 juillet 2017 est annulée.

Il indique également au Conseil Municipal qu'il a reçu une question écrite de M. LECOMTE qui sera traitée à la fin de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 19 mai 2017)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 28 mars 2017 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 118 du 13 mars 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec Mme Céline FAUJOUR-CROIZE, auteur, demeurant 4, avenue de Cambridge – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR pour une conférence-débat intitulée « Les émotions et les enfants... pas facile tous les jours » dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance.

- date : le 23 mars 2017 à 20 heures
- lieu : Maison de la Petite Enfance
- coût : 250 € TTC (frais de déplacement inclus).

Décision n° 119 du 13 mars 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'une convention avec La Protection Civile du Calvados sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours de petite envergure (4 secouristes + 1 véhicule de premiers secours et 1 VL) lors du Festival Mou' de rue.

- dates : du 20 mai 2017 (13 h) au 21 mai 2017 (1 h)
- Lieu : Centre-ville
- coût : 968 € TTC.

Décision n° 120 du 13 mars 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec le Centre Socio Culturel CAF sis rue de Taunton – 14100 LISIEUX, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie sise rue au Char – 14100 LISIEUX et la Compagnie les Cailloux Sauvages sise 16, rue Saint James – 33000 BORDEAUX – Spectacle et atelier intitulé « Abitabli, la table de papier ».

Dates : les 20, 21, 22 et 23 mars 2017

Lieu : Centre Socio Culturel CAF, rue Taunton

Coût : 4 680 € (déplacement et hébergement compris), répartis de la façon suivante :

- 2 500 € de participation de la CAF
- 1 300 € de participation de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
- 880 € de participation de la Ville de Lisieux.

Décision n° 121 du 13 mars 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un marché avec la société LOGITUD Solutions sise ZAC du Parc des Collines – 53, rue Victor Schaelcher – 68200 MULHOUSE pour l'acquisition et la maintenance de logiciels pour les services Etat-Civil et Cimetière.

Lot n° 1 – Acquisition et maintenance d'un logiciel pour le service Etat-Civil

- Acquisition déploiement : 12 046 € HT
- maintenance annuelle : 2 991 € HT

Lot n° 2 – Acquisition et maintenance d'un logiciel et d'une borne pour le Cimetière

Tranche ferme – acquisition et maintenance d'un logiciel

- acquisition déploiement : 6 963,50 € HT
- maintenance annuelle : 748,50 € HT

Tranche optionnelle 1 – acquisition et maintenance d'une borne de consultation à destination des usagers du cimetière

- acquisition et installation : 8 070 € HT
- maintenance annuelle : 1 082,50 € HT

Date d'effet :

- à partir de la notification pour le déploiement des logiciels pour un an
- à compter de la décision de réception par le pouvoir adjudicateur pour la maintenance pour un an renouvelable 3 fois un an.

Décision n° 122 du 13 mars 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'un accord cadre à bons de commande avec l'agence PANOFrance VIVET sise ZAC Lazzaro – 1, rue Jean Monnet – 14460 COLOMBELLES pour la fourniture de bois et dérivés pour les besoins des Services Techniques de la Ville.

- Montant minimum annuel : 6 666,67 € HT

- Montant maximum annuel : 18 541,67 € HT

Date d'effet : à compter de la notification

Durée : 1 an renouvelable tacitement 3 fois par période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 123 du 13 mars 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec Mme Elisabeth FISER – BRAUT, professeur de yoga pour enfants, demeurant 36, rue Guizot – 14100 LISIEUX pour des séances d'initiation au yoga pour les enfants dans le cadre des activités périscolaires.

Dates : les 4 et 25 avril, 2, 9, 16, 23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin 2017 de 16 h à 17 h

Lieu : Ecole maternelle Jean Moulin

Coût : 385 € net pour 11 séances, soit 35 € par séance.

Décision n° 124 du 15 mars 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'un contrat avec la Société SIMPOSE sise 26, rue d'Etrun – 62161 MAROEUIL pour la maintenance, la mise à jour du logiciel et l'assistance technique téléphonique de l'accéléromètre ainsi que de ses accessoires (impacteur et déclencheur).

Coût : 1 680 € TTC pour 2 ans.

Durée : 2 ans, renouvelable sur présentation d'un nouveau devis

Décision n° 125 du 20 mars 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec la SARL Production Coup de Cœur, sise 65, rue des Rosiers – 14000 CAEN pour la représentation du spectacle « Les Frères Jack » à la Maison de la Petite Enfance dans le cadre de la fête de fin d'année.

Date : Jeudi 22 juin 2017 de 15 h à 17 h

Coût : 791,25 € TTC.

Décision n° 126 du 20 mars 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec la société Normandie Dératisation sise 2bis, rue du Commandant Malrait – 27300 BERNAY pour la mise en place d'un dispositif de lutte contre les nuisibles dans les locaux de la restauration municipale.

- lutte contre les nuisibles à la cuisine centrale : 1 464 € TTC annuel

- lutte contre les nuisibles dans les 7 cuisines satellites : 2 280 € TTC annuel

- Acquisition de 7 destructeurs électriques d'insectes volants pour les cuisines satellites : 1 176 € TTC.

Durée : 1 an, renouvelable tacitement 3 fois un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 127 du 20 mars 2017 (Mme POYNARD)

Signature de conventions avec la société ABC CI sise 20, rue Jules Verne – 14000 CAEN pour une formation Outlook - initiation et gestion efficace (gestion du courrier, savoir utiliser l'agenda électronique et savoir gérer ses contacts) pour les agents de la Ville de Lisieux.

Dates : les 13 et 14 mars 2017

Durée : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Coût : 990 € net.

Décision n° 128 du 20 mars 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec FORMAPELEC (Association pour la Formation Professionnelle Continue dans l'Equipement Electrique) sise 30, avenue du Président Wilson – 94234 CACHAN pour une formation « travaux sous tension pour les ouvrages » (module de base + module aérien limité à l'éclairage public) pour un agent de la Ville de Lisieux.

Dates : du 24 au 28 avril 2017

Lieu : Centre de Pont du Château, chemin des Palisses

Coût : 1 320 € TTC

Paiement d'un acompte de 30 % du montant TTC du stage au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le début de la formation.

Décision n° 129 du 24 mars 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'association TAKAROOT'S sise chemin de Colandon – 14100 GLOS pour un concert dans le cadre du Festival Mouv'de rue.

Date : samedi 20 mai 2017 – 19 h 30 – 20 h 45

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 800 € TTC.

Décision n° 130 du 27 mars 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec CESR'PRO, sise 731, route de Falaise – 14123 IFS pour une formation « Transport public de marchandises » pour un employé de la Ville de Lisieux.

Date : du 27 au 31 mars 2017

Coût : 702 € TTC.

Décision n° 131 du 27 mars 2017 (M. THILLAYE)

Signature d'une convention avec l'association Tutélaire de Paris, sise 20, rue de l'Eure – 75014 PARIS, mandataire judiciaire Mme Sabine CARPENTIER, autorisant l'usage de la vitrine du local commercial sis 5, rue au Char à Lisieux appartenant à Mme Michèle GILLES.

L'action consiste à la mise en place, par la Ville de Lisieux, de trompe-l'œil sous forme d'adhésifs sur des vitrines vacantes, en partie extérieure, créant des effets visuels représentant l'intérieur d'une boutique.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et prend effet à la signature par les parties et se termine à la dépose du trompe-l'œil.

Décision n° 132 du 30 mars 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la S.A.S. Le 8^{ème} Art, sise B.P. 4 – 27310 BOURG ACHARD pour le tirage du feu d'artifice sur le thème « Chantons Français » qui aura lieu le jeudi 13 juillet 2017 à l'Hippodrome de Lisieux à 23 heures.

Coût : 13 900 € TTC + frais de Sacem.

Décision n° 133 du 30 mars 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'Association Money Time Recordz sise 63, rue du Capitaine Vié – 14100 LISIEUX pour une prestation captation vidéo, un post prod et deux prestations musicales lors du Festival Mouv'de rue.

Date : Samedi 20 mai 2017 de 15 h à 23 h

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 1 500 € TTC.

Décision n° 134 du 30 mars 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'une convention avec l'A.P.A.E.I. du Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition, au profit du service Jeunesse de la Ville de Lisieux, de deux minibus immatriculés : CZ 939 XQ et 2031 ZP 14.

Dates : du jeudi 13 avril 2017 (17 h) au lundi 24 avril 2017 (8 h).

Mise à disposition à titre gratuit.

Décision n° 135 du 3 avril 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'un accord cadre à bons de commande pour la fourniture de substrats, produits associés et paillages avec les entreprises suivantes :

. lot n° 1 – substrats pour fleurissement aérien de plantes annuelles – SAS DUMONA Zac de Saint Hubert 23, rue du Creuzat – CS 96001 – 38080 L'ISLE D'ABEAU pour un montant annuel maximum de 5 000 € HT

. lot n° 2 – Substrat pour massifs d'annuelles – DISTRICO SA La Maison Point Vert – Bd. du 13 Juin 1944 – 14310 VILLERS BOCAGE pour un montant annuel maximum de 4 500 € HT

. lots n° 3 et 4 – substrat pour multiplication d'annuelles et bisannuelles – substrat pour production d'annuelles et bisannuelles – Jardin Services Fournitures ZA route de Coutances – 50450 GAVRAY pour un montant annuel maximum respectivement de 300 € HT et 5 000 € HT

. lots n° 5 et 8 – véritable terre de bruyère - paillage de cosse de sarrasin – EVADEA Tourbières de France – Le Grand Pâtis RD 178 – 44850 SAINT MARS DU DESERT pour un montant annuel maximum de 1500 € HT pour chaque lot

. lots 6 et 7 – Paillage de miscanthus – paillage de chanvre – Les Gazons de France 20, rue des Bordes – 77240 VERT SAINT DENIS pour un montant annuel maximum de 1 500 € HT pour chaque lot.

Durée : 1 an reconductible tacitement 3 fois un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 136 du 3 avril 2017 (Mme BRETON)

Signature d'une convention de partenariat avec le Lycée Paul Cornu sis 9, rue Paul Cornu – 14100 LISIEUX pour une action de lecture d'histoires par les élèves du lycée à destination des enfants accueillis à la Maison de la Petite Enfance.

- date : mercredi 5 avril 2017 de 9 h 30 à 12 h
- intervention à titre gratuit.

Décision n° 137 du 4 avril 2017 (M. MERCIER)

Exercice du droit de préemption urbain pour un bien situé 67, rue Joseph Guillonnet à Lisieux cadastré BE 215 pour une surface de 18 m² environ au prix de 10,34 € le m² soit un prix net de 186,12 €.

Décision n° 138 du 4 avril 2017 (Mme POYNARD)

Annulation de la décision n° 128 du 20 mars 2017 concernant une formation travaux sous tension pour un agent de la Ville de Lisieux, cet agent ayant été déclaré inapte pour suivre cette formation.

Décision n° 139 du 5 avril 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec PANACEA, Organisme de formation continue, sis 168bis – 170, rue Raymond Losserand – 75014 PARIS pour une formation intitulée « Gestes d'urgence et prise en charge de pathologies courantes en crèches » pour les agents de la Maison de la Petite Enfance.

Dates : les 26 avril, 10 mai et 17 mai 2017

Lieu : Maison de la Petite Enfance

Coût : 5 400 € TTC soit 1 800 € TTC par journée de formation.

Décision n° 140 du 6 avril 2017 (M. MERCIER)

Exercice du droit de préemption urbain pour un bien situé 67, rue Joseph Guillonnet à Lisieux cadastré BE 214 pour une surface de 47,10 m² au prix de 86,23 € le m² soit un prix net de 4 061,43 €.

Décision n° 141 du 6 avril 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec OLYMPIA PRODUCTION SAS sise 59bis, avenue Hoche – 75008 PARIS pour un concert du Groupe ARCADIAN lors des Rendez-vous de l'Été 2017.

Date : vendredi 25 août 2017 de 16 h à 24 h

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 4 367,70 € TTC

Acompte de 30 %, soit 1 310,31 € TTC à la signature du contrat et le solde, soit 3057,39 € TTC après la représentation.

Décision n° 142 du 6 avril 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la SAS GARVEY DRIVE RECORDS sise 5, rue de Panama – 75018 PARIS pour un concert de Williams BRUTUS lors des Rendez-vous de l'Été 2017.

Date : vendredi 21 juillet 2017 de 21 h à 22 h (1^{ère} partie de soirée)

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 1 055 € TTC (voyage et cession inclus).

Décision n° 143 du 6 avril 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec l'association « Chauffer dans la noirceur » sise 1, rue du Rey – 50590 MONTMARTIN SUR MER pour un concert du Duo DAISY lors des Rendez-vous de l'Été 2017.

Date : vendredi 18 août 2017 de 21 h à 22 h (1^{ère} partie de soirée)

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 1 582,50 € TTC (voyage et cession inclus)

Acompte de 30 %, soit 474,75 € TTC à la signature du contrat et le solde, soit 1 107,75 € TTC après prestation faite.

Décision n° 144 du 11 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'association ESCRIME LISIEUX, sise rue Saint Hippolyte – Gymnase Mimoun – 14100 LISIEUX, pour la mise en place d'un atelier d'initiation à l'escrime à destination des ados du local de la Pendule lors des vacances de Pâques.

Date : le jeudi 13 avril 2017 de 14 h à 16 h.

Lieu : Gymnase Mimoun, rue Saint Hippolyte – 14100 LISIEUX.

Coût : l'intervention est consentie à titre gratuit.

Décision n° 145 du 11 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'association RETRAITE ACTIVE, sise 16 rue du Point de Vue – 14100 LISIEUX, pour la mise en place d'un atelier d'initiation au tir à l'arc pour un groupe de jeunes du Pôle Ados lors des vacances de Pâques.

Date : le jeudi 13 avril 2017 de 14 h à 16 h.

Lieu : équipement Mos@ïc – 13 boulevard Pasteur – 14100 LISIEUX.

Coût : l'intervention est consentie à titre gratuit.

Décision n° 146 du 11 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec M. QUESNOT Gilles, sis 48 rue de Vaucouleurs – 14000 CAEN, pour la mise en place d'un atelier d'initiation au light painting pour un groupe de jeunes du Pôle Ados lors des vacances de Pâques, dans le cadre du projet light painting organisé par le service Jeunesse de la Ville de Lisieux.

Date : le 18 avril 2017 de 14 h à 17 h.

Lieu : à l'espace Victor Hugo – 14100 LISIEUX.

Coût : 295 € HT.

Décision n° 147 du 11 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'entreprise NORMANDIE SONORISATION, sise ZA de Launay – 15 rue Laplace – 14130 PONT L'ÉVEQUE, pour une prestation de sonorisation et de vidéo pour le Festival « Mouv' de Rue » organisé par la Ville de Lisieux, les 19 et 20 mai 2017.

Dates : le vendredi 19 mai 2017, de 14 h 00 à 22 h 00, et le samedi 20 mai 2017 de 9 h 00 à 00 h 30.

Lieu : Place François Mitterrand – 14100 LISIEUX

Coût : 10 603.20 € TTC.

Décision n° 148 du 11 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'association URBAN LEXODANCE, sise 51 boulevard Winston Churchill – 14100 LISIEUX, pour une prestation de battle breakdance lors du Festival « Mouv' de Rue » organisé par la Ville de Lisieux, les 19 et 20 mai 2017.

Dates : le samedi 20 mai 2017 de 16 h 15 à 16 h 45 et de 21 h 15 à 21 h 45.

Lieu : Place François Mitterrand – 14100 LISIEUX

Coût : 900 € TTC.

Décision n° 149 du 11 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'entreprise SARL SUB LIS, sise 48 rue Henry Chéron – 14100 LISIEUX, pour la location d'une salle à destination de l'accueil des troupes d'artistes lors du Festival « Mouv' de Rue » organisé par la Ville de Lisieux.

Dates : le samedi 20 mai 2017 de 8 h 00 à 22 h 00.
Lieu : Subway – 48 rue Henry Chéron – 14100 LISIEUX
Coût : 240 € TTC.

Décision n° 150 du 11 avril 2017 (Mme LAMIDEY)

- de signer un contrat avec M. Malek OUARTI, sis 13 impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'EVEQUE, pour la réalisation d'une initiation au djembé à l'école élémentaire Jean Moulin dans le cadre des activités périscolaires.

Dates : les mardis 25 avril, 2, 9, 16, 23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin, et le 4 juillet 2017, de 16 h à 17 h.
Lieu : école élémentaire Jean Moulin
Coût : 550 € net pour 11 séances

Décision n° 151 du 18 avril 2017 (M. MERCIER)

Signature des marchés avec les entreprises suivantes pour la fourniture de mobilier urbain pour l'aménagement de la rue de la Gare :

- . Lot n° 1 – Potelets section courante et PMR - entreprise NORDIS ZA Polen – Route de Montville – 76710 ESLETTES pour un montant estimatif de 31 824 € TTC
 - . Lot n° 2 - Corbeilles – entreprise SINEU GRAFF SAS – 253A, rue d'Epfig Kogenheim – 67232 BENFELD cédex pour un montant estimatif de 8 719,20 € TTC
 - . Lot n° 3 – Bancs – entreprise URBANA SANTA & COLE – 45, allée Jean Jaurès – 31000 TOULOUSE pour un montant estimatif de 23 040 € TTC
 - . Lot n° 4 – Appuis-vélo – entreprise UNIVERS & CITE – ZI de Vic 11, rue du Développement – 31320 CASTANET TOLOSAN pour un montant estimatif de 2 642,28 € TTC.
- Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement commandées.

Décision n° 152 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 7 octobre 2015 et jusqu'au 6 octobre 2045. Cette concession est située section 14, 5^{ème} rang, 5^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 153 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 10 mars 2017 et jusqu'au 9 mars 2047. Cette concession est située section Cbis, n° 86 du plan.

Décision n° 154 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 27 janvier 2014 et jusqu'au 26 janvier 2044. Cette concession est située section W, 2^{ème} rang, 5^{ème} tombe.

Décision n° 155 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 3 mars 2017 et jusqu'au 2 mars 2047. Cette concession est située section 9, 2^{ème} rang, 2^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 156 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 23 décembre 2015 et jusqu'au 22 décembre 2045. Cette concession est située section Y, 12^{ème} rang, 5^{ème} tombe.

Décision n° 157 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 8 mars 2017 et jusqu'au 7 mars 2047. Cette concession est située section 14, 9^{ème} rang, 12^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 158 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 12 février 2017 et jusqu'au 11 février 2067. Cette concession est située section VII, n° 114 du plan.

Décision n° 159 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 1^{er} avril 2017 et jusqu'au 31 mars 2032. Cette concession est située section VII, n° 148 du plan.

Décision n° 160 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 10 mars 2017 et jusqu'au 9 mars 2047. Cette concession est située section 9, 2^{ème} rang, 3^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 161 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 8 mars 2017 et jusqu'au 7 mars 2047. Cette concession est située section 14, 9^{ème} rang, 12^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 162 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 13 mars 2017 et jusqu'au 12 mars 2047. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 3^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 163 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 22 mars 2016 et jusqu'au 21 mars 2046. Cette concession est située section O(o), n° 61 du plan.

Décision n° 164 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 21 mars 2017 et jusqu'au 20 mars 2047. Cette concession est située section 9, 2^{ème} rang, 4^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 165 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 27 mars 2017 et jusqu'au 26 mars 2047. Cette concession est située section 14, 8^{ème} rang, 1^{ère} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 166 du 18 avril 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 29 mars 2017 et jusqu'au 28 mars 2047. Cette concession est située section 9, 2^{ème} rang, 5^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 167 du 19 avril 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'une quittance complémentaire d'indemnité avec la SMACL ASSURANCES, sise TSA 67211 – CS20000 – 79060 NIORT CEDEX 9, concernant l'incendie de la salle multi-activités.

Montant : 166 538.00 € TTC, se décomposant comme suit :

- règlement immédiat : 121 713 € TTC
- règlement différé sur justificatifs : 44 825 € TTC.

Décision n° 168 du 19 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec Mme MONTAUFRAY Justine demeurant 2B, rue Oblond – 14111 LOUVIGNY pour la mise à disposition d'un robot led pour animer le dance floor lors du Festival Mouv'de rue.

Date : du samedi 20 mai 2017 à 22 h au dimanche 21 mai 2017 à 0 h 30

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 220 € TTC.

Décision n° 169 du 19 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec M. DEVINAS Martial demeurant 8, place du Millénaire – 14810 MERVILLE-FRANCEVILLE pour la mise à disposition de deux robots led pour animer le dance floor lors du Festival Mouv'de rue.

Date : du samedi 20 mai 2017 à 22 h au dimanche 21 mai 2017 à 0 h 30

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 770 € TTC.

Décision n° 170 du 19 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec Reine Aérosol sis 108, rue Marie de Besneray – 14100 LISIEUX pour la mise en place d'un atelier graff lors du Festival Mouv'de rue 2017.

Date : samedi 20 mai 2017 de 14 h à 17 h

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 250 € TTC.

Décision n° 171 du 19 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec M. ARIF Hocine, deejay, demeurant Le Bourg – 14250 VENDES pour l'animation de la soirée et la fourniture de packs cadeaux pour le dance floor lors du Festival Mouv'de rue.

Date : du samedi 20 mai 2017 à 22 h au dimanche 21 mai 2017 à 0 h 30

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 2 800 € TTC

Une avance forfaitaire de 1 400 € sera versée à la signature du contrat, le solde soit 1 400 € interviendra après prestation faite sur présentation d'une facture.

Décision n° 172 du 19 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec le Club Léo Lagrange sis 2, rue du stade – BP 13 – 29570 CAMARET SUR MER pour l'hébergement et la pension complète pour 12 jeunes et 2 accompagnateurs durant la période estivale 2017.

Dates : du 31 juillet au 4 août 2017 (repas du soir le premier jour et repas du midi à emporter le dernier jour)

Coût : 2 572,40 € TTC

Une avance forfaitaire de 770 € sera versée à la signature du contrat, le solde, soit 1 802,40 € interviendra après prestation faite sur présentation d'une facture.

Décision n° 173 du 19 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec R. REINE AEROSOL sis 108, rue Marie de Besneray – 14100 LISIEUX pour la mise en place d'un atelier graff pour les enfants du centre La Vallée.

Dates : les 17, 24 et 31 mai 2017 de 10h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Lieu : Centre de Loisirs La Vallée

Coût : 430 € TTC.

Décision n° 174 du 19 avril 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec le Camping du Petit Bonheur sis 14, rue du Port – 17350 CRAZANNES pour la mise à disposition de deux mobil-homes pour un groupe de 16 jeunes et 2 animateurs durant la période estivale.

Dates : du 19 au 26 août 2017

Coût : 1 251,20 €

Une avance forfaitaire de 312,80 € sera versée à la signature du contrat, le solde, soit 938,40 € TTC interviendra après prestation faite sur présentation d'une facture.

Décision n° 175 du 28 avril 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'un devis avec la centrale d'achat UGAP, délégation territoriale d'Amiens 5, avenue d'Italie – CS 19015 – 80094 AMIENS Cédex 3 pour l'achat d'une balayeuse de voirie MINOR M25H avec différentes options listées dans le devis.

Coût : 127 607,73 € HT.

Décision n° 176 du 3 mai 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un marché avec ARWYTEC, sis, 100ter, avenue de Saint Mandé – 75012 PARIS pour une mission de faisabilité et de programmation pour la restructuration des unités de production de restauration de la Ville de Lisieux, du CCAS et du Centre Hospitalier Robert Bisson.

Coût : 28 900 € HT

- tranche ferme (étude de faisabilité et programmation – 12 mois) : 21 926 € HT

- tranche conditionnelle (Mission d'assistance pour le choix du maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours – 6 mois à compter de la décision d'affermir) : 6 974 € HT.

Décision n° 177 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 1^{er} avril 2017 et jusqu'au 31 mars 2047. Cette concession est située section VI, 7^{ème} rang, 9^{ème} tombe, n° 83 du plan.

Décision n° 178 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 6 avril 2017 et jusqu'au 5 avril 2067. Cette concession est située section 9, 2^{ème} rang, 6^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 179 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 6 avril 2017 et jusqu'au 5 avril 2047. Cette concession est située section 10, 4^{ème} rang, 4^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 180 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 23 septembre 2016 et jusqu'au 22 septembre 2046. Cette concession est située section T, n° 56 du plan.

Décision n° 181 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 18 avril 2017 et jusqu'au 17 avril 2047. Cette concession est située section 9, 2^{ème} rang, 7^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 182 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 1^{er} juillet 2016 et jusqu'au 30 juin 2046. Cette concession est située section R, n° 139 du plan.

Décision n° 183 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 5 mars 2015 et jusqu'au 4 mars 2045. Cette concession est située section O(o), 15^{ème} rang, 2^{ème} tombe.

Décision n° 184 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 23 février 2015 et jusqu'au 22 février 2045. Cette concession est située section O(o), 15^{ème} rang, 1^{ère} tombe.

Décision n° 185 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en columbarium à compter du 24 avril 2017 et jusqu'au 23 avril 2047. Cette concession est située section « Les Cèdres », Prestige 2, case 19.

Décision n° 186 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 23 novembre 2017 et jusqu'au 22 novembre 2047. Cette concession est située section VII, n° 127 du plan.

Décision n° 187 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 15 février 2014 et jusqu'au 14 février 2044. Cette concession est située section K, 13^{ème} rang, n° 120 du plan.

Décision n° 188 du 4 mai 2017 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans Franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 27 novembre 2009 et jusqu'au 26 novembre 2039. Cette concession est située section Abis, 9^{ème} rang, 8^{ème} tombe.

Décision n° 189 du 4 mai 2017 (M. de la CROUEE)

Signature d'un contrat avec la société PYRAMIDE sise 5, rue Gutenberg – 91070 BONDOUFLE pour la maintenance sécurité du mur d'escalade de la Salle Multiactivités.

Coût : 1 182 € TTC/an

Date d'effet : 1^{er} janvier 2017

Ce contrat est conclu pour un ensemble de trois interventions, à raison d'une intervention par an.

Décision n° 190 du 5 mai 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'un accord cadre à bons de commande avec Lisieux Décoration Peinture sis 3, avenue Georges Pompidou – 14100 LISIEUX pour la fourniture de peinture et de matériel de peinture nécessaires aux Services Techniques.

Montant minimum annuel : 22 000 € TTC

Montant maximum annuel : 48 000 € TTC.

Contrat conclu pour un an, reconductible 3 fois un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Décision n° 191 du 5 mai 2017 (M. de la CROUEE)

Signature d'un marché négocié sans mise en concurrence avec la société BOUYGUES Energies et Services sise 27, Bd. Gabriel Péri – 76140 TOURVILLE LA RIVIERE pour l'extension du système de vidéo protection sur la Ville de Lisieux.

Offre de base : 41 828,45 € HT

Variante 1 : 2 128,71 € HT

Variante 2 : 990,10 € HT

Décision n° 192 du 5 mai 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'une convention avec le Collège Laplace pour la mise à disposition de la Ville de Lisieux (Centre d'Activités et de Créativité) de matériel radio dans le cadre d'un projet Web Radio avec les élèves du Collège Laplace.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision n° 193 du 9 mai 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec AOLM PROD sise 9, avenue des Sycomores – 14610 CAMBES EN PLAINE pour une représentation du groupe Follows Birds lors des Rendez-vous de l'Eté 2017.

Date : Vendredi 7 juillet 2017 de 21 h à 22 h (1^{ère} partie de soirée)

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 800 € TTC

Décision n° 194 du 9 mai 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec l'Association ARAGONNE sise 182, rue Saint Jean – 14000 CAEN pour une représentation du Groupe Slaughterhouse Brothers lors des Rendez-vous de l'Eté 2017.

Date : Vendredi 4 août 2017 de 21 h à 22 h (1^{ère} partie de soirée)
Lieu : Place François Mitterrand
Coût : Prestation non rémunérée

Décision n° 195 du 9 mai 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la SARL JUNZI ARTS sise 8, rue Ortolan – 75005 PARIS pour une représentation du Groupe BORKEN BACK lors des Rendez-vous de l'Été 2017.

Date : Vendredi 18 août 2017 - 22 h 30

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 15 825 € TTC

Un acompte de 4 747,50 € sera versé à la signature du contrat, le solde, soit 11 077,50 € le jour du concert.

Décision n° 196 du 9 mai 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec DIONYSIAC TOUR sis 73, rue Labat – 75018 PARIS pour une représentation du groupe Les Yeux d'la Tête lors des rendez-vous de l'Été 2017.

Date : Vendredi 7 juillet 2017 à 22 h 30

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 4 220 € TTC

Acompte de 1 266 € à la signature du contrat, le solde 2 954 € le jour de la prestation.

Décision n° 197 du 11 mai 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention avec la Protection Civile sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise en place d'un dispositif de secours lors de la Fête de la Musique le 21 juin 2017.

- Dispositif de petite envergure
- 6 secouristes
- 1 véhicule de premiers secours à personnes, 1 VTU et 1 tente
- coût : 868,50 € TTC.

Décision n° 198 du 15 mai 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec M. ALLAN REGIS demeurant 63, rue du Capitaine Vié – 14100 LISIEUX pour assurer l'animation du Festival Mouv'de rue 2017.

Date : samedi 20 mai 2017 de 14 h à 22 h

Lieu : centre-ville

Coût : 300 € TTC.

Décision n° 199 du 15 mai 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'une convention avec le Collège Laplace, sis, Bd. Winston Churchill – 14100 LISIEUX pour la mise à disposition de la Ville de Lisieux (Centre d'Activités et de Créativité) de matériel radio dans le cadre d'un projet Web Radio avec les élèves du Collège Laplace.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision n° 200 du 15 mai 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec Snack Divertissement sise 2, rue des Chardonnerets 08000 CHARLEVILLE pour la mise à disposition gratuite d'un toboggan aquatique en gestion complète avec entrées payantes lors du Festival Mouv'de rue 2017.

Date : samedi 20 mai 2017 de 12 h à 20 h

Lieu : Centre-ville, rue Henry Chéron

Mise à disposition gratuite.

Décision n° 201 du 16 mai 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat de mécénat avec les entreprises suivantes pour un soutien financier au Festival Mouv'de rue organisé par la Ville de Lisieux :

- SARL Ilan Kebab du Pays d'Auge, 8, place François Mitterrand – Lisieux : 100 €
- EURL BLC, 2, avenue Victor Hugo – Lisieux : 200 €
- SARL La Mie Caline, 58, rue Henry Chéron – Lisieux : 500 €
- Fête 1 Plus, 98, rue Henry Chéron – Lisieux : 100 €
- SNC l'Etape, 90, rue Henry Chéron – Lisieux : 300 €
- SARL Subway Lis, 48, rue Henry Chéron – Lisieux : 400 €
- SARL Schatzi Park, route de la Vallée – Oully le Vicomte : 300 €
- SNC BMAG Tabac Lux, 27, rue Henry Chéron – Lisieux : 100 €
- SARL Le Grillon, 80, rue Henry Chéron – Lisieux : 100 €
- Le Patio 67, rue Henry Chéron – Lisieux : 300 €
- SAS Foissier, rue de l'Europe – Colombelles : 6 000 €
- SARL El Sol ; 51, avenue Victor Hugo – Lisieux : 300 €

Ces partenaires auront leurs logos sur les visuels de communication de l'évènement (panneaux d'affichage, totems, flyers) et seront cités et remerciés par l'animateur du festival tout au long de la journée.

Décision n° 202 du 18 mai 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec l'association Free Your Art sise Chanteloup – CP 44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF pour un concert de l'artiste GAUME lors des Rendez-vous de l'Eté 2017.

Date : vendredi 25 août 2017 de 21 à 22 h (1^{ère} partie de soirée)

Lieu : Place François Mitterrand

Coût : 600 € TTC (voyage et cession inclus)

Un acompte de 30 %, soit 180 € sera versé à la signature du contrat, le solde soit 420 € le jour suivant le spectacle.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2017

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

LISIEUX 2025 – PRESENTATION DU PROJET DE LA RUE DU CARMEL

Intervention de M. AUBRIL présentant le projet d'aménagement de la rue du Carmel.

Preennent la parole : Mme LECOURT, Mme BUREL et M. AUBRIL.

3 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DE L'ORDRE DES ADJOINTS

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal décide la suppression d'un poste d'adjoint au Maire laissé vacant suite à la démission de M. SOULBIEU et fixe à 9 le nombre de postes d'adjoints au maire.

Le Conseil Municipal précise que l'ordre des adjoints s'établit de la façon suivante :

- M. MERCIER, Premier adjoint au maire
- Mme ANNOOT, 2^{ème} adjoint au maire
- Mme POYNARD, 3^{ème} adjoint au maire
- M. GODEREAUX, 4^{ème} adjoint au maire
- Mme RAYNAUD, 5^{ème} adjoint au maire
- M. de la CROUEE, 6^{ème} adjoint au maire
- Mme BRETON, 7^{ème} adjoint au maire
- M. THILLAYE, 8^{ème} adjoint au maire
- Mme LAMIDEY, 9^{ème} adjoint au maire.

La délibération, mise au vote, est adopté par 33 voix pour.

M. SOULBIEU ne prend pas part au vote.

4 - MODIFICATION DES INTITULES DE DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal modifie, comme suit, l'intitulé des commissions suivantes :

- « Finances »
- « Sports, Vie associative »
- « Jeunesse, Formation, Vié étudiante ».

La délibération, mise au vote, est adoptée par 30 voix pour et 3 abstentions, celles de M. JAMBU et Mme BUREL avec le pouvoir de Mme LEBRETON-GUERET.

M. SOULBIEU ne prend pas part au vote.

5 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal désigne :

- Mme POYNARD comme membre de la commission « Finances » en remplacement de M. SOULBIEU
- M. SALLES comme membre de la commission « Travaux, Développement durable, Mobilités » en remplacement de Mme GAUTIER
- Mme GAUTIER comme membre de la commission « Développement social, Sécurité » en remplacement de M. SALLES.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et la délibération, mise au vote, est adoptée par 30 voix pour et 3 abstentions, celles de M. JAMBU et Mme BUREL avec le pouvoir de Mme LEBRETON-GUERET.

M. SOULBIEU ne prend pas part au vote.

6 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB ATHLETIQUE DE LISIEUX POUR L'ACHAT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DES EQUIPES DE JEUNES

Sur le rapport de M. de la CROUEE, le Conseil Municipal approuve l'attribution, au Football Club Athlétique de Lisieux, d'une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'achat des équipements sportifs des équipes de jeunes et autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge des Sports à signer la convention de subvention correspondante.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

7 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES BLOUSES ROSES

Sur le rapport de Mme BRETON, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association Les Blouses Roses pour l'exercice 2017.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

8 - TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA VILLE DE LISIEUX

Sur le rapport de Mme POYNARD et des Adjointes de secteur, le Conseil Municipal :

- décide d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2017, les tarifs pour les secteurs : Réussite éducative et scolaire, Jeunesse et sports, et Techniques ;

- décide d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) (tarifs minorés par rapport aux tarifs plafonds de la strate des communes appartenant à un EPCI dont la population est comprise entre 50 000 habitants et 199 999 habitants) ;

- précise que les principes de facturation des secteurs Enseignement, Enfance, Jeunesse et Sports et notamment les modalités de réservation et les majorations seront applicables selon les règlements intérieurs des services concernés ;

- autorise M. le Maire à fixer, par décision du Maire, la date de mise en application des majorations et des réservations payantes.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 28 voix pour et 6 abstentions, celles de MM. BUHOT, LECOMTE, BRIARD, Mmes LECOINTE, ASSIRE et LECOURT.

9 - DEMANDE DE RENOUELEMENT DE CLASSEMENT DE LA VILLE DE LISIEUX EN « COMMUNE TOURISTIQUE »

Sur le rapport de M. MARIE, le Conseil Municipal sollicite le renouvellement du classement de la Ville de Lisieux en « commune touristique ».

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

10 - EXTENSION DE LA VIDEO PROTECTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Sur le rapport de M. de la CROUEE, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire chargé du Développement social et de la Sécurité à solliciter de l'Etat une subvention aussi élevée que possible dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le financement de cette opération.

Le Conseil Municipal sollicite, auprès de l'Etat, l'autorisation, à titre dérogatoire, de réaliser les travaux correspondants sans attendre l'instruction de cette demande de subvention et autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire chargé du Développement social et de la Sécurité à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 31 voix pour et 3 abstentions, celles de M. JAMBU et Mme BUREL avec le pouvoir de Mme LEBRETON-GUERET.

11 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – RAPPORT ANNUEL 2016

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de handicap.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine, à transmettre ce rapport aux destinataires mentionnés à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

12 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PETITE ENFANCE »

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Lisieux et la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie relative au transfert de la Petite Enfance à raison de 50 % de l'agent.

Le Conseil Municipal autorise Mme POYNARD, Adjoint au Maire chargée des Ressources Humaines à signer ladite convention.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

13 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – ANNEE 2017

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal modifie les tableaux des emplois permanents à temps complet et non complet prenant en considération les modifications suivantes :

- modifications du tableau des effectifs suite aux décisions d'avancements de grades et de promotions internes au titre de l'année 2017,
- création d'un poste de «chargé d'opération pour le suivi du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain» (NPNRU).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chargé d'opération pour le suivi du NPNRU et fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois d'attaché territorial suivant l'expérience du candidat.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

14 - DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENTS DE GRADE

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal fixe les taux de promotion des avancements de grade dans la collectivité et précise que le résultat promu/promouvables est toujours arrondi au nombre entier le plus proche.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

15 - ACCEPTATION ET PLACEMENT DU LEGS DE M. PAUL NOLAIS

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal :

- accepte le legs de 15 000 € fait par Monsieur Paul NOLAIS à charge, pour la Ville de Lisieux, d'entretenir une concession cinquantenaire jusqu'à l'expiration de celle-ci, soit le 11 février 2042 ;
- approuve le placement de cette recette exceptionnelle ;
- précise que les opérations de placement seront exécutées dès que le marché financier sera propice ;
- autorise M. le Maire ou Mme l'Adjoint au Maire chargé des Ressources humaines, à signer tous actes et pièces administratives nécessaires à la conclusion de cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

16 - PARTICIPATIONS AUX DEPENSES DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE – FORFAIT COMMUNAL – EXERCICE 2017

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal décide de fixer la participation communale versée aux écoles privées du 1^{er} degré pour les enfants domiciliés à Lisieux, à 730 € par an et par élève en maternelle et 390 € par an et par élève en élémentaire pour l'exercice 2017, sur la base de l'effectif constaté lors des rentrées scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

Le Conseil Municipal autorise le versement de ces participations par trimestre, dès réception des listes d'élèves des écoles privées.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

17 - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année 2016-2017, le montant de la participation financière à verser par les communes au titre de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Lisieux, à :

- 800 euros par an et par élève en maternelle
- 460 euros par an et par élève en élémentaire

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

18 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DE LA HALTE ACCUEIL ET DES APS (ACTIVITES PERISCOLAIRES)

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire, de la halte accueil et des APS (Activités Périscolaires).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le présent règlement ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

Les Commissions, « Enseignement, Relations Publiques » et « Petite Enfance, Citoyenneté et restauration scolaire » sont autorisées à actualiser ce règlement pour des modifications mineures, lors de chaque rentrée scolaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

19 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Sur le rapport de Mme CHARBONNIER, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur des structures municipales d'accueil des enfants et des jeunes.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le présent règlement ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

La commission « Jeunesse, Formation, Vie étudiante » est autorisée à actualiser ce règlement pour des modifications mineures lors de chaque rentrée scolaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

20 - RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE MME PIERRETTE CROISE

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la concession funéraire du cimetière de Lisieux Section 3 Nouveau Cimetière, Rang 7, Tombe 16 moyennant le remboursement de la somme de 48,39 euros à Madame Pierrette CROISÉ née GUENIER ;

Les crédits nécessaires seront imputés sur le compte 6718, fonction 0260.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

21 - RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE MME DIARD-LETULLIER NICOLE

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal accepte la rétrocession de la concession funéraire du cimetière de Lisieux située dans l'Espace Cinéraire des Cèdres, Module 10, Case 7 moyennant le remboursement de la somme de 46,64 euros à Madame Nicole DIARD-LETULLIER.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le compte 6718, fonction 0260.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

|

22 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – SECTEUR TABARLY A HAUTEVILLE – DECLASSEMENT DE PARCELLES AVANT CESSION A CALVADOS HABITAT

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation du domaine public des parcelles désormais cadastrées section BK 446 (158 m²), 447 (794 m²), 448 (1 m²) et 449 (5 m²) situées dans le secteur TABARLY à Hauteville ;

- décide de déclasser en conséquence du domaine public lesdites parcelles en vue de leur aliénation ;

- décide de procéder au classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section BK 455, 456, 457, 459 et 460, reliquats du découpage.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

23 - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – SECTEURS MAGNE/DELAUNAY – DECLASSEMENT DE PARCELLES AVANT CESSION A CALVADOS HABITAT

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation du domaine public des parcelles désormais cadastrées section AW 272, 509, 543, 545, 554, 557, 559, 564, 568, 578, 581, 584, 610, 611 et 612 ;

- décide de déclasser en conséquence du domaine public lesdites parcelles en vue de leur aliénation.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

24 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LA RESTAURATION DE LA TOITURE ET DE LA CHARPENTE DE LA CATHEDRALE SAINT PIERRE

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine dans le cadre d'une campagne de souscription pour les travaux de restauration de la toiture et de la charpente du bas-côté Nord du déambulatoire de la Cathédrale ;

- autorise M. le Maire ou M. le Premier Adjoint en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUESTION DIVERSE

Lettre de M. LECOMTE

« Le 28 mars 2017, vous et votre majorité avez voté une somme de 2 millions d'euros pour les fouilles archéologiques sur la place de la République.

Depuis, dans l'attente des devis, vous avez précisé, par voie de presse, que vous étiez disposé à aller jusqu'à 3 millions d'euros. Pouvez-vous, ce soir, nous confirmer cette somme ?

Par ailleurs, l'investisseur potentiel du cinéma multiplexe a toujours mis en avant une condition impérative : les différentes collectivités territoriales devront le subventionner à hauteur de 30 % du coût de sa construction. Dans le cas présent, ces demandes de subvention se monteront à 2 millions d'euros. Aussi, concernant la participation de notre ville, quelle somme maximale êtes-vous disposé à attribuer à cet investisseur privé ?

Celui-ci est, entre autres, propriétaires de deux cinémas à Lisieux. Vous êtes tombés d'accord pour lui racheter l'un des deux. Quel prix d'achat maximal êtes-vous prêt à déboursier pour cette transaction ?

Vous avez exigé 3 millions d'euros d'économies à notre collectivité depuis 2014, vous ne cessez de nous répéter que les dotations de l'état sont continuellement en baisse, ne trouvez-vous pas choquant et contradictoire d'accorder autant de millions d'euros à un investisseur privé et pour quel nombre d'emplois créés ?

Ne pensez-vous pas qu'il est urgent de vous replier sur « un plan B » moins onéreux pour les contribuables lexoviens ? ».

Réponse de M. AUBRIL

« Dans un courrier daté du lundi 5 juin, vous m'interpellez sur le multiplexe.

Ce que je peux vous dire ce soir, c'est qu'au vu de la complexité du dossier (contraintes urbaines, hydrauliques, archéologiques etc), la Ville a lancé une consultation pour se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, un archéologue privé qui nous assistera non seulement lors de nos échanges avec la DRAC mais aussi sur la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des fouilles.

En effet, ce que la ville a décidé, c'est de lancer une procédure de dialogue compétitif. Cette procédure régie par le code des marchés publics permet de lancer une consultation lorsque les besoins ne sont pas complètement connus (c'est le cas de la gestion de l'eau présente sur le site mais également de la suspicion de présence d'aqueducs etc.).

Si la DRAC a bien défini un cahier des charges sur le volet scientifique, la ville doit, en complément, définir les mesures d'accompagnement (sécurité du chantier, mais également gestion de la contrainte hydraulique).

Avant de lancer les opérations de fouilles, j'ai demandé à mes équipes de mettre en place une procédure qui permettra de connaître le coût précis des fouilles archéologiques. A ce jour, le dialogue compétitif est la méthode la plus sûre en la matière même si elle ne couvre pas les aléas. Elle permet aux entreprises de dialoguer, de définir des méthodes d'intervention optimisées, d'obtenir des coûts plus précis.

Par ailleurs, afin de mieux connaître les contraintes hydrauliques, une consultation a été lancée en mai pour la réalisation d'études géotechniques qui auront lieu au mois de juillet sous la forme de plusieurs sondages.

Nous devrions connaître les résultats de la consultation pour le dernier trimestre 2017. Nous serons donc, à ce moment-là, en mesure de répondre de manière plus précise à vos questions.

Dans un deuxième point, vous me posez une question sur la participation de la ville au titre de la loi Sœur et vous évoquez 2 millions d'euros d'aides financières de la ville en vous basant sur l'opérateur déjà en présence sur le centre-ville. Je vous rappelle que nous avons l'intention de procéder à une consultation, ce qui permettra à différents investisseurs de se prononcer. Il est donc très prématuré, mais je reconnais bien là votre sens du détail, de parler de montage financier.

En troisième point, vous me demandez combien la Ville serait prête à investir dans le rachat d'un des deux cinémas existants à Lisieux. J'ignore où vous avez entendu cette rumeur, mais il n'a jamais été question d'un tel engagement.

Ensuite, vous me reposez la question de l'opportunité du Multiplexe.

Comme je vous l'ai déjà dit, et comme tous les experts s'accordent régulièrement dans la presse pour le dire quand ils traitent des questions de dévitalisation des centres villes, (sociologues, géographes, économistes), c'est l'intégration de ce multiplexe dans notre centre-ville, en l'occurrence place de la République, qui permettra d'en augmenter l'attractivité, mais surtout et aussi de garder en hypercentre les 120 000 spectateurs actuels, pour, à terme, en doubler le nombre plutôt que de les voir partir en périphérie ou pire encore dans une autre ville.

Il s'agit pour moi d'un projet d'intérêt général, d'un projet multi partenarial, d'un projet qui participe pleinement aux objectifs que nous poursuivons dans le cadre de Lisieux 2025, avec une priorité donnée aux nouveaux usages dans l'espace public, aux circulations douces, et une attention redoublée sur la jeunesse.

Quant à votre dernière question, pour le moment, elle est prématurée et non avenue.

Merci de votre attention ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérémy GOURET

Bernard AUBRIL